

REGLEMENT :

1] ORGANISATION SPORTIVE :

L'échelon départemental comprend plusieurs divisions, formée chacune de 16 joueurs.

Le nombre de divisions est fonction du nombre d'inscrits pour un tour donné.

2] QUALIFICATION DES JOUEURS :

La qualification au niveau départemental est établie en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente.

Les joueurs qui participent pour la 1ère fois ou qui reprennent après une saison d'absence pourront être intégrés en fonction de leur classement officiel dans une division autre que la dernière de l'échelon départemental.

3] DEROULEMENT SPORTIF :

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire, cependant pour éviter la descente ou l'exclusion il est impératif de se référer à l'article 5 concernant les forfaits.

Pour toute la compétition les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Dans chaque division, les 4 poules sont établies selon les points de la saison précédente et en intégrant les nouveaux inscrits en fonction de leur classement pour le 1er tour et selon le classement du tour précédent pour le 2ème, 3ème et 4ème tour de la saison en cours.

Dans chacune des 4 poules de 4, tous les joueurs se rencontrent et sont classés de 1 à 4.

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 16 joueurs KO de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°2, les premiers de la poule 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 3 et 4.

- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 5 à 8 dans l'autre demi-tableau de leur premier respectif.

- les troisièmes aux numéros 9 à 12 dans le même demi-tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.

Les perdants du premier tour et les 4èmes des poules sont placés dans un tableau de classement (places de 9 à 16) de la manière suivante :

- les quatrièmes aux numéros 13 à 16 dans le demi-tableau opposé de leur troisième de poule respectif.

4] MONTEES ET DESCENTES :

a) Les 2 premiers de la 1ère division départementale montent à l'échelon régional.

b) A l'échelon départemental 2, 3 ou 4, les 4 premiers montent en division supérieure pour des tableaux de 16.

Il descend autant de joueurs que nécessaire pour obtenir 16 joueurs qualifiés par division.

5] FORFAITS :

a) Les forfaits devront être déclarés avant la date limite annoncée sur les convocations.

b) A l'exception des ME :

b.1) Tout joueur déclarant forfait **avec certificat médical** sera maintenu à l'échelon pour lequel il était qualifié.

b.2) Tout joueur déclarant forfait **sans certificat médical** sera rétrogradé à l'échelon inférieur.

c) Tout forfait non déclaré et non excusé par écrit entraînera l'exclusion de l'épreuve pour la saison en cours.

En ME :

d) Tout joueur déclarant forfait descend à l'échelon immédiatement inférieur.

e) Dans la mesure du possible, tous les forfaits déclarés seront remplacés.

6] ABANDON :

Tout joueur ne disputant pas, lors d'un tour de critérium fédéral, une partie pour le tableau final (autre que la première partie) ou abandonnant au cours de celle-ci pour motif médical, marquera les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas ou abandonnant pour sa première partie du tableau final pour lequel il était qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré. Son maintien dans l'échelon pour lequel il était qualifié est fonction du présent règlement. (article 6-a ou 6-b)

Amandes si absence non prévenu et non justifiée 5€